

À l'attention de la direction de l'information

Communiqué de presse pour diffusion immédiate

Affaire Anas Bennis

Qu'est-ce que la Fraternité des policiers et policières de Montréal tente de cacher ?

Montréal, le 21 octobre 2008. La Ligue des Droits et Libertés et la Ligue des Noirs du Québec se joignent à la Coalition Justice pour Anas pour demander que l'enquête publique du coroner sur la mort de Anas Bennis, ordonnée en juin 2008, puisse avoir lieu comme prévu. Ils continuent d'exiger une enquête publique complète et indépendante sur la mort de Anas aux mains de la police de Montréal en décembre 2005.

La famille Bennis conteste une poursuite déposée par la Fraternité des policiers de Montréal contre la coroner Rudel-Tessier pour faire annuler l'enquête du coroner. En juin 2008, la coroner en chef, Louise Nolet, a ordonné une enquête sur la mort de Mohamed Anas Bennis. Pourtant, à la fin du mois d'août, la Fraternité des policiers de Montréal a déposé une poursuite pour faire annuler cette enquête.

L'avocat de la famille Bennis, Me Alain Arsenault, conteste la poursuite de la Fraternité en espérant que l'enquête du coroner pourra aller de l'avant rapidement. "La famille Bennis, à moins d'un avis contraire, devra conclure que les liens fraternels entre les policiers de différents corps de police ont permis à certains policiers d'obtenir des documents pour mieux se défendre, documents que la famille Bennis n'a jamais été en mesure d'obtenir pour mieux comprendre ce qui s'est passé le 1er décembre 2005 et pour mieux connaître ses droits", a déclaré Me Arsenault. Les documents en question sont: le rapport d'enquête du SPVQ et l'opinion juridique du procureur de la Couronne relativement à sa décision de ne pas porter d'accusation criminelle contre les policiers impliqués.

Dans sa poursuite, la Fraternité allègue que, selon elle, toutes les réponses aux questions de la famille Bennis ont déjà été trouvées. Pourtant, plusieurs des questions de la famille demeurent sans réponse: pourquoi le couteau qu'Anas aurait soi-disant utilisé (d'après la version policière) n'a jamais été montré publiquement ni subi d'expertise? Pourquoi est-ce que la vidéo de la scène n'a jamais été rendue publique? Pourquoi est-ce que les agents Bernier et Roy n'ont jamais eu à témoigner publiquement ni été contre-interrogés sur leur version des faits? Najlaa Bennis, la soeur de Anas et porte-parole de la Coalition Justice pour Anas, demande: "Si la police n'a rien à cacher, alors pourquoi font-ils tant d'efforts pour tenter de faire annuler une enquête publique?"

D'après Dan Philip, le président de la Ligue des Noirs du Québec: "La famille Bennis, de même que le public en général, a le droit de savoir ce qui s'est passé le matin du 1er décembre 2005. Dans tous les cas où la police commet des actes de violence ou cause la mort, il devrait y avoir une enquête publique et ouverte sur ce qui s'est passé, car on ne

peut pas dépendre sur la police pour enquêter sur la police comme c'est le cas actuellement au Québec."

Depuis maintenant près de deux ans, la famille Bennis, avec la Coalition Justice pour Anas, demande une enquête publique, complète et indépendante sur la mort de Mohamed Anas Bennis le 1er décembre 2005. Anas, un canadien d'origine marocaine âgé de 25 ans, a été tué par l'agent Yannick Bernier de la police de Montréal alors qu'il venait de quitter la mosquée après la prière du matin à quelques minutes de chez lui à Côte-des-Neiges.

-30-

Pour informations : Najlaa Bennis, 514-994-4089; Dan Philip, Ligue des Noirs du Québec, 514-489-3830, Me Philippe Robert de Massy, Ligue des Droits et Libertés, 514-715-7727

Coalition Justice pour Anas : 514-342-2111, justicepouranas@gmail.com,
www.justicepouranas.ca